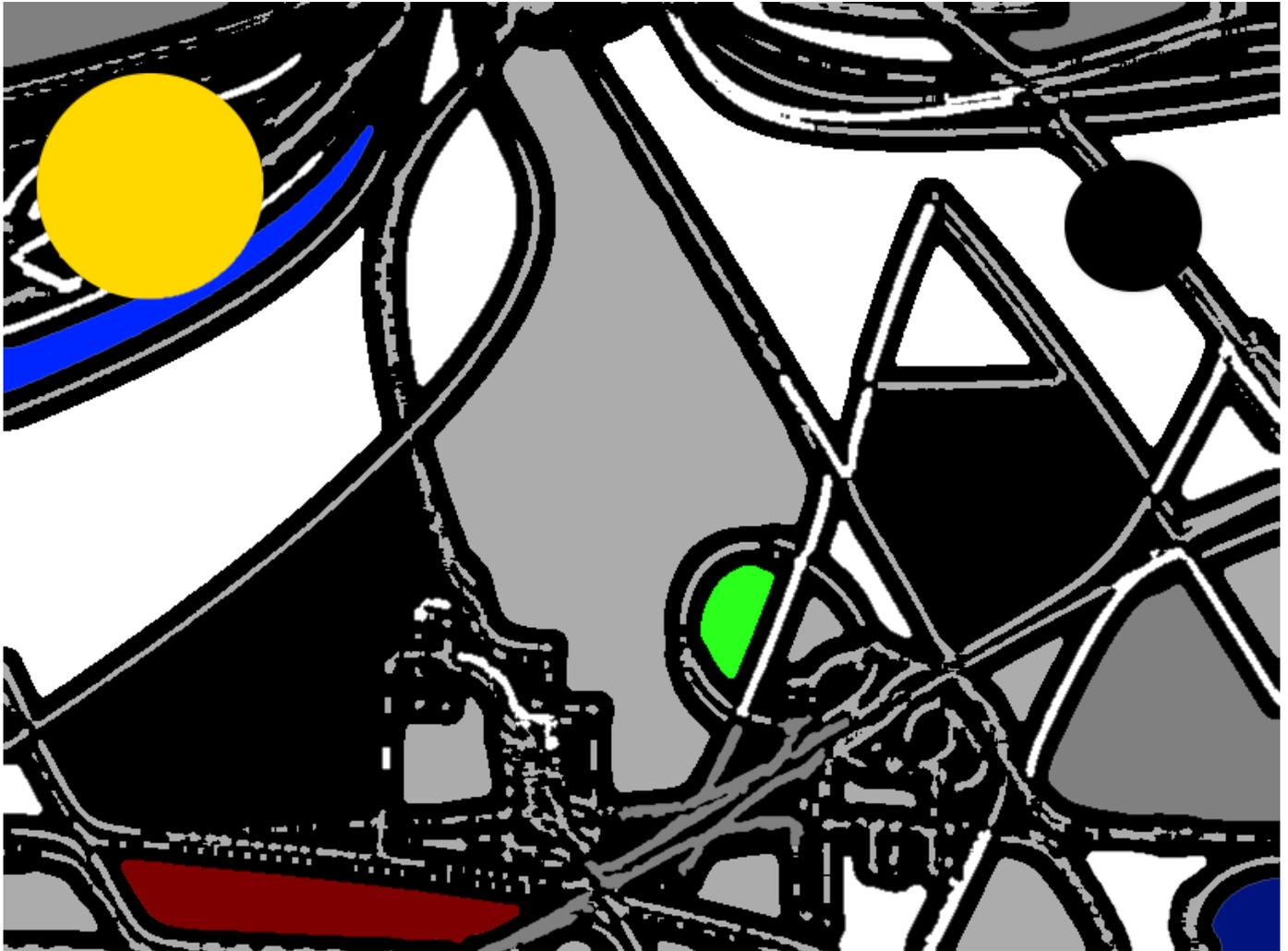


SALON des ARTS du PETIT FORMAT

GRANDE HALLE DE SAINT-GAUDENS



Du 16 au 26 septembre 2019 de 10h à 19h
Invités d'Honneur les Artistes de Timisoara
2 Place du FOIRAIL 31800 SAINT- GAUDENS





Organisé par le COLLECTIF ARTIUM 31 Avec le soutien de la Mairie de SAINT- GAUDENS

REGLEMENT GENERAL DU SALON DES ARTS DU PETIT FORMAT DE ST-GAUDENS Du lundi 16 septembre au jeudi 26 septembre 2019

Sont admis à participer, les artistes de toute nationalité, inscrits dans une école d'Art comme, beaux-arts, arts appliqués, arts déco, universités filière art, école-ou IUT enseignant les arts numériques,

Sculpteurs, en contrat de formation, appartenant à une association compagnonnique sont admis à concourir.

Elèves, joindre obligatoirement la photocopie de leur carte d'étudiant à jour.

Apprentis des associations compagnonniques, ce document devra être signé par le Prévôt de leur maison.

Salon ouvert aux artistes professionnels, sans possibilité de concourir, mais, ils sont les bienvenus.

Les places étant limitées, nous invitons les candidats, à envoyer leur dossier d'inscription au plus tôt.

Le COLLECTIF ARTIUM 31 a décidé l'ouverture du salon, prioritairement aux étudiants des écoles d'art, en dernière année d'études. Ceci, afin de voir l'émergence de nouveaux talents sur la scène internationale du marché de l'Art. Ces artistes en devenir, n'ont durant leur scolarité aucune possibilité de se faire connaître des publics avertis.

Le salon est destiné, à les encourager et à les promouvoir, par la remise de récompenses, ainsi valoriser leur travail.

JURY :

Le jury sera composé de professionnels des Arts, de la Culture et de l'Enseignement : critiques d'art, galeristes et artistes connus. Les décisions du jury sont sans appel.

Il est précisé que les membres de l'association ne font pas partie du Jury.

DES PRIX ET MEDAILLES seront décernés dans chaque catégorie :

- ✓ Grand Prix du Salon toutes catégories :
- ✓ Prix de la ville
- ✓ Prix des partenaires
- ✓ Médailles d'or, d'argent, de bronze et des mentions spéciales pourront être décernées.

Le nombre de récompenses pourra être adapté en fonction des participants pour chaque catégorie.

Le palmarès et la remise des prix seront annoncés le jour du vernissage, le samedi 21 septembre 2019 à 11h par les membres du Jury. Les Invités d'Honneur ne participeront pas aux délibérations du Jury.

Dans le cadre de la propriété artistique, les lauréats autorisent le COLLECTIF ARTIUM 31 à reproduire gratuitement les œuvres primées, en maintenant le nom de l'artiste par tous les moyens et sur tous les supports.

LES TECHNIQUES ARTISTIQUES ADMISES :

Sculpture, dessin, huile, acrylique, aquarelle, tempéra, encre, pastel, art numérique, technique mixte, photographie, Sculptures : Toutes les techniques et toutes les matières,

- ✓ Tailles directes sur pierres, bois.
- ✓ Moulages : résine, plâtre, béton, bronze, aluminium, étain.
- ✓ Sculptures en matériaux composites.
- ✓ Œuvres métal : qu'elles soient soudées, collées, vissées.
- ✓ Sculptures réalisées avec plusieurs métaux sont admises.

INSCRIPTIONS - CONFIRMATION

Droit d'entrée 45€ pour 1 à 3 œuvres envoyées. **Inscriptions définitives après paiement du droit d'entrée.**

Un email sera envoyé, afin de confirmer votre inscription ou le rejet de votre dossier.

Seules, les œuvres originales sont acceptées. Toute copie totale ou partielle sera refusée.

Œuvres non sélectionnées, le retour prévu à la fin du salon.

7€ seront prélevés afin d'assumer les frais administratifs: somme remboursée 38€.

SELECTION DES OEUVRES : du 2 Mai au 30 Juin 2019.

Les photos des œuvres inscrites devront être transmises avec le dossier d'inscription. Elles seront de bonne qualité, au format JPG adressées par mail à : collectifartium31800@gmail.com

Sur clé USB à adresser par courrier avec le bulletin d'inscription à l'adresse :

COLLECTIF ARTIUM 31- 3 RUE DU CARRET 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

Les décisions du Jury sont sans appel. Les artistes seront prévenus de leur sélection par mail.

Merci de préciser le titre exact de l'œuvre comme nom de vos fichiers Aucune photo sur papier ne sera traitée.

REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION : Droit d'entrée réglé à l'inscription :

- Soit par chèque bancaire qui sera encaissé à réception.

- Soit par virement bancaire à effectuer sur le compte Crédit Mutuel **voir RIB Pièce jointe N°2**

Les chèques et les virements seront libellés au nom de : COLLECTIF ARTIUM 31

VENTE :

Les artistes qui souhaitent vendre leurs œuvres doivent être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes auteurs par la Maison des Artistes (n° MDA) ou AGESEA.

S'ils sont primo-vendeurs, ils s'engagent en cas de vente à fournir une facture et à se déclarer.

En cas de vente, les chèques seront établis directement au nom de l'artiste qui devra produire facture et certificat d'authenticité. Veuillez Indiquer, le prix de vente, au dos de vos œuvres.

ASSURANCE :

Le COLLECTIF ARTIUM 31 est couvert au titre de la responsabilité civile organisateur.

Il appartient à chaque artiste d'assurer ses propres œuvres et le matériel qu'il utilise.

L'artiste peut assurer ses œuvres par un contrat « clou à clou » auprès de sa compagnie d'assurance.

Par l'acceptation du présent règlement, les artistes déclarent dégager le collectif Artium 31 de toute responsabilité, et ainsi renoncer à tout recours contre lui, en cas de vol, de perte, de détérioration, d'incendie ou tout autre accident à l'encontre de leurs œuvres qui pourrait survenir durant le temps de l'exposition, de son installation et de son décrochage.

L'exposant et sa compagnie d'assurance ne pourront réclamer d'indemnité au COLLECTIF ARTIUM 31.

Par ailleurs, aucun remboursement ne sera effectué, en cas d'annulation totale ou partielle de l'exposition suite à un cas de force majeure : incendie, catastrophes naturelles, indisponibilité de la salle d'exposition.

DEPOT et RETRAIT DES OEUVRES :

Les œuvres seront retirées **le vendredi 27 sept 19 de 09H à 19H, sur les lieux de l'exposition.**

Le Bon de dépôt et de retrait, devra être présenté dans le cas où ces opérations sont effectuées par un tiers.

Si un exposant n'a pas joint le coupon de retour à son envoi, après un rappel de notre part et sans réponse du candidat, les œuvres seront considérées comme abandonnées.

De fait COLLECTIF ARTIUM 31 en deviendra le propriétaire et organisera une vente aux enchères.

Les bénéfices de cette vente seront reversés au profit d'une association d'enfants malades hospitalisés.

EXPEDITION ET REEXPEDITION DE VOS OEUVRES :

Vous avez la possibilité de nous expédier **du 2 Avril au 30 mai 2019** vos œuvres par la Poste : Colissimo recommandé. Merci de le préciser sur votre bulletin d'inscription.

Dans ce cas, vous pourrez envoyer vos œuvres à l'adresse du siège du collectif :

Monsieur Claude MONTALBANO, 3 rue du Carret, 31800 Villeneuve de Rivière

Vous souhaitez faire réexpédier vos œuvres par la Poste, vous devrez nous faire parvenir le coupon de réexpédition acquitté au montant de votre envoi (le coupon sera joint dans une enveloppe avec votre envoi). L'adresse de réexpédition des œuvres sera celle indiquée sur le bulletin d'inscription.

Nous vous demandons également de prévoir pour vos œuvres un emballage adapté et de bonne qualité qui puisse facilement être réutilisé pour leur réexpédition.

IMPORTANT :

1 seul colis compact contenant 1 à 3 tableaux et pesant moins de 30 kg.

1 caisse en bois pouvant contenir les 3 sculptures si cela est possible.

DROIT A L'IMAGE :

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale des photographies de leurs œuvres présentées à des fins de communication.

ACCROCHAGE – Section Peinture, Dessin, Pastel, Aquarelle, Art numérique, Techniques mixtes, Photo :

Les artistes peuvent présenter entre 1 et 3 œuvres.

Peintures et art numérique : format compris entre 5 et 8 figures

Œuvres sur papier (dessin, pastel, encre, aquarelle) et photographique, format 40 x 50 cm, montées sous verre baguettes d'encadrement de couleur noire et de 2cm de large, équipées d'un système d'accrochage pouvant supporter 2 fois le poids de l'œuvre. Prévoir obligatoirement un dispositif solide à l'arrière avec un crochet S.

ENCADREMENTS :

- Afin de préserver une unité de présentation des œuvres, nous prions les artistes d'utiliser de simples baguettes cache-clous peintes en noir.

IDENTIFICATION :

Indiquer au dos de l'œuvre : Nom, prénom, adresse, le titre de l'œuvre, la technique employée à sa réalisation. Une sortie ordinateur sur bristol, format carte de visite avec votre Nom, titre de l'œuvre, format et technique. Cette carte sera collée près du tableau, et permettra au public de vous identifier.

MISE EN PLACE – SECTION SCULPTURE :

Les sculpteurs peuvent présenter 3 sculptures.

Dimensions Minimum pour les œuvres en position verticale 50 cm de haut x30cm x 30cm

- Maximum : 1 mètre en hauteur, 60x60 cm
- Sculptures présentées en position couchée
- Minimum 50cmx 45cmx30cm
- Maximum 100cmx50cmx40cm

Les dimensions devront être précisées sur le bulletin d'inscription.

Ils auront à fournir des socles propres, noirs, adaptés aux œuvres. Les socles devront être identifiables : pour cela inscrire votre nom, adresse, et le titre de la sculpture qui lui est attribuée. Choisir de préférence des socles ne dépassant pas 1 mètre hauteur.

Le cas échéant, les artistes pourront louer sur place des socles 5€ l'unité pour la durée du salon. Soit 15€ en sus des droits d'inscription. A préciser le nombre de socles à l'inscription.

Indiquer sur un bristol qui sera posé sur le socle votre Nom, le titre de l'œuvre, la technique.

CONTACT : Mr Claude MONTALBANO, 3 Rue du Carret, 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE E-mail : collectifartium31800@gmail.com

RAPPEL :

Le nombre de places étant limité, inscrivez-vous rapidement.

Les inscriptions seront prises en compte uniquement si elles sont accompagnées du dossier complet

Comprenant :

- Le bulletin d'inscription signé, mentionnant prénom, nom ou pseudo, titre des œuvres, technique, dimensions.
- Le chèque correspondant ou la preuve de règlement par virement bancaire.
- Pour les étudiants le justificatif de votre école d'Art.
- **Les photos des œuvres à exposer** avec prénom, nom, le titre, technique et dimensions à envoyer sur support informatique au format JPG à l'adresse : collectifartium31800@gmail.com

DEPOT DES OEUVRES

Pour les personnes désirant déposer leurs œuvres au siège du Collectif, une permanence sera assurée les samedi 6, 13 avril 2019 et samedi 4 mai 2019 de 14 à 18h au 3 Rue du carret 31800 Villeneuve de Rivière

VERNISSAGE

Samedi 21 Septembre 2019 à 11h.

Rencontres entre les artistes et le public.

REMISE DES PRIX

Samedi 21 septembre 2019

Cérémonie de remise des prix de 11h suivie du vin d'honneur.

RETRAIT DES OEUVRES

Vendredi 27 septembre 2019 de 09H à 19H.

Adresse : Grande Halle, 2 Place du Foirail 31800 Saint-Gaudens

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : En semaine et dimanche de 10H à 19H

VISITE DES ECOLES : Sur demande en semaine de 10H à 12H

PRESENCE DES ARTISTES :

Cette exposition donne à chacun, la possibilité de rencontrer son public et de créer un réseau,

Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents afin de concrétiser des ventes et contacts professionnels.

SALON DES ARTS DU PETIT FORMAT 2019 DATES à RETENIR

INSCRIPTIONS et PAIEMENTS : Jusqu'au 30 AVRIL 2019 : Veuillez remplir la page N°1 de la pièce jointe N°2

ENVOI des œuvres colis

Du 2 avril au 30 mai

DEPOT des œuvres au siège du Collectif

Les 6 et 13 avril et 4 mai de 14h à 18h

INAUGURATION de l'exposition

Le 16 septembre à 10h

VERNISSAGE

Le Samedi 21 septembre à 11h

RETRAIT des œuvres Expo

Le 27 septembre Toute la journée de 9h à 19h

RETRAIT par un tiers sur présentation du bon de Retrait



**DEMANDE D'INSCRIPTION
SALON DES ARTS DU PETIT FORMAT DE SAINT- GAUDENS
DU 16 AU 26 SEPTEMBRE 2019**

Document à retourner au siège de l'association par courrier ou email :

Adressé à : COLLECTIF ARTIUM 31

Mr Claude MONTALBANO, 3 rue du Carret, 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

Email : collectifartium31800@gmail.com

Nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt, le nombre de places est limité.

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Portable :

Email :

Site Internet :

Important : Merci de prendre connaissance du règlement du Salon.

Droits d'entrée et d'accrochage 45€, pour 1 à 3 œuvres envoyées : Peinture, dessin, pastel, aquarelle, art numérique, art mixte, sculpture, photo.

Format : 5 figures minimum (35x27) et 8 figures maximum (46x38) pour les toiles, art numérique, dessins, pastels, aquarelles.

Photographies : 40 x 50 cm montées.

Sculptures : format, minimum en hauteur 50 x 30 cm au carré œuvres verticales, maximum 100 x 60cm.

Œuvres couchées, un seul format: hauteur 50 x longueur 100cm profondeur 40cm.

Ces candidats fourniront leurs propres socles blancs ou noirs sinon location 5€ par socle– voir page 3

Expédition : Colissimo recommandé plus sécurisé

Uniquement pour les tableaux – voir conditions page 2

Envoi et Retour des œuvres, par la Poste ; Frais d'expédition à la charge de l'exposant.

Frais d'inscription :

Paiement par chèque à l'ordre de **COLLECTIF ARTIUM 31**

Paiement par virement bancaire à effectuer **au plus tard le 30 avril 2019** sur le compte Crédit Mutuel suivant :

Domiciliation CCM SAINT GAUDENS

IBAN :

BIC

FR76 1027 8022 1500 0206 1430 143 CMCIFR2A

Je soussigné(e)

, déclare accepter sans réserve le règlement

Du Salon des Arts du Petit Format 2019 De ST GAUDENS et dégage le Collectif de toute responsabilité.

Date :

Signature

COLLECTIF ARTIUM 31. SALON DES ARTS DU PETIT FORMAT 2019

BON DE DEPOT ET DE RETRAIT DES ŒUVRES

NOM

Prénom :

PSEUDO :

TITRE DE L'OEUVRE * (en majuscules) TECHNIQUE DIMENSIONS

Merci de présenter ce formulaire lors du dépôt et du retrait de vos œuvres.

Dépôt le :

Retrait le :

Signature :

BON DE DEPOT ET DE RETRAIT DES ŒUVRES

NOM (en majuscules) :

Prénom :

PSEUDO :

TITRE DE L'OEUVRE * (en majuscules) TECHNIQUE DIMENSIONS

Merci de présenter ce formulaire lors du dépôt et du retrait de vos œuvres.

Dépôt le :

Retrait le :

Signature :

BON DE DEPOT ET DE RETRAIT DES ŒUVRES

NOM (en majuscules) :

Prénom :

PSEUDO :

TITRE DE L'OEUVRE * (en majuscules) TECHNIQUE DIMENSIONS

Merci de présenter ce formulaire lors du dépôt et du retrait de vos œuvres.

Dépôt le :

Retrait le :

Signature :

Procuration

Je soussigné (e) Nom

Prénom

Adresse :

Donne, par la présente, procuration à :

M/Mme Nom

Prénom

Adresse :

Afin de retirer les œuvres laissées en dépôt le

Fait à

le

Signature